



Assemblée Générale Ordinaire du 7 février 2020

Usson > Salle du préau > 19h

Membres de l'association en 2019 : 57 adhérents | 25 donateurs
Présents ou représentés à l'AGO : 37 adhérents | 7 donateurs

Ordre du jour :

1. Rapport moral 2019
2. Rapport financier 2019
3. Réorganisation du bureau & du comité technique
4. Budget prévisionnel 2020
5. Programmation 2020
6. Questions diverses

Le 7 février 2020, l'assemblée générale ordinaire de l'association Les Amis de l'Eglise St-Maurice d'Usson d'Auvergne s'est réunie en la salle du préau d'Usson à 19h. Le Président Gérard Lebègue ouvre la séance par un mot d'accueil à 19h15 et remercie tous les participants qui ont fait le déplacement pour cette assemblée.

Préambule > Collège des votants aux assemblées

En préambule, le Président propose aux adhérents de l'association de prendre une délibération afin qu'un donateur - *personnalité physique ou morale* - qui a fait un don au moins égal à la cotisation annuelle de l'association, bénéficie l'année de ce don d'un droit de vote aux Assemblées Générale Ordinaire ou Extraordinaire correspondantes et suggère que cette délibération prenne effet dès l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 février 2020.

Nombre de votants adhérents 37, nombre de donateurs présents ou représentés 7.
Les adhérents de l'association approuvent cette délibération à l'unanimité.

Le nombre de votant à l'AGO 2020 est porté à 44.

1. Rapport moral 2019

Le Président présente ensuite le rapport moral 2019 :

En préambule, le Président Gérard Lebègue note qu'il est agréable et réconfortant de constater l'adhésion du plus grand nombre autour des objectifs de notre Association.

Il souligne aussi le soutien du Maire d'Usson, Bertrand Livet, et de toute son équipe municipale, celui des Pouvoirs Publics et des Elus voisins, qui témoignent du vif intérêt porté au sauvetage de notre église.

Enfin il remercie chaleureusement les associations ussonaises qui ont apporté leur soutien à notre démarche ; le Club de la Butte présidé par Mme Gabrielle Eymaron et Les Chemins d'Usson présidé par M. Jean-Pierre Granier, présents à notre assemblée.

Le Président rappelle ensuite l'article 2 des statuts de l'association fixant notre objectif :

- la mise en valeur du patrimoine historique, artistique et culturel du village d'Usson, et en particulier de l'église Saint Maurice.
- la protection et la restauration du patrimoine bâti, artistique (fresques, peintures) et mobilier de l'église d'Usson.
- la défense de l'environnement naturel autour d'Usson et de l'église d'Usson (piton basaltique, paysage naturel au cœur du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez et de l'Auvergne).
- la recherche scientifique, historique, sociologique, architecturale, relative au village d'Usson et à son église.
- la diffusion par tout moyen de tout ce qui concerne le village et son église.
- le rayonnement culturel et historique du site d'Usson, en particulier par la mise en valeur de la personnalité de la "Reine Margot", figure emblématique d'Usson et connue dans le monde entier.

S'agissant plus particulièrement de recueillir des fonds pour contribuer significativement à la mise en œuvre des travaux indispensables et urgents, le Président a le plaisir de dire que, grâce à tous les membres de l'association – adhérents, donateurs et collectivités publiques...-, la première étape de notre projet est un succès.

Outre le résultat financier, fruit de l'opiniâtreté et de la dynamique collective mise en œuvre, le Président souligne un moment particulier : le 1er Mars 2019 un superbe tronc, dédié à notre Association, a été offert et installé dans l'Eglise par l'Atelier Philippe Allemand qu'il remercie chaleureusement pour cette démarche originale.

A chaque évènement organisé au profit de la restauration de l'église et du patrimoine vous avez répondu « présents » et notamment :

- Le samedi 29 Juin 2019 pour le *concert chorale* par les élèves des *Jardins de Yella* sur l'initiative de Claudine Gorce,
- Le dimanche 11 Août pour le *résumé de clavecin exceptionnel d'Arnaud de Pasquale* avec l'aide amicale de Jérôme Verghade,
- Le mercredi 7 Août pour la conférence sur *Les femmes dans l'Opéra* organisée par Jean-Pierre Amiet,
- Le samedi 2 Novembre, en partenariat avec la Mairie d'Usson et le Pays d'Art & d'Histoire de l'Agglo Pays d'Issoire, pour la *visite guidée et très argumentée de l'église* par Michel Andan, puis l'excellente et très instructive conférence de Claire Deschamps sur un des trésors de notre église le retable de *La résurrection de Lazare*.

Eclectiques et de grande qualité ces évènements ont encore resserré les liens entre tous ceux qui s'intéressent à notre activité.

Pour terminer, le Président Gérard Lebègue remercie très chaleureusement toutes celles et ceux qui nous aident, mais aussi -par avance- celles et ceux qui vont nous rejoindre cette année et présente au nom des *Amis de l'Eglise Saint-Maurice d'Usson d'Auvergne*, les vœux les plus sincères de bonne et heureuse année.

Le rapport moral 2019 est mis au vote et l'assemblée générale ordinaire l'adopte à l'unanimité.

2. Rapport financier 2019

Le Président Gérard Lebègue rappelle à l'assemblée que par soucis de transparence, les comptes après avoir été approuvés par l'assemblée générale sont déposés en mairie, puis il passe la parole à Mme Josette Picgirard-Granier, trésorière de l'association qui présente le rapport financier 2019.

La trésorière rappelle que conformément à l'article 9 des statuts, l'association possède deux comptes au Crédit Mutuel d'Issoire, un compte **Fonctionnement** et un compte **Œuvres**.

Le compte fonctionnement est *destiné à procéder aux encaissements des cotisations, des subventions non-dédiées spécifiquement aux études & travaux et des revenus issus de manifestations diverses, conférences, concerts...*

Le compte œuvres est *destiné au financement des études & travaux, recueille les apports constitués par le mécénat, les dons, les legs et les dations et toutes subventions destinés au financement des études et travaux.* Afin de financer le fonctionnement de l'Association, 5% des sommes ainsi perçues sont rétrocédées au compte fonctionnement. En cas d'excédent du compte de fonctionnement, le bureau peut décider de transférer une partie de cet excédent vers le compte œuvre.

Le bilan financier 2019 s'établit de la façon suivante :

	Disponibilités au 31/12/2018	Dépenses 2019	Recettes 2019	Disponibilités au 31/12/2019
Fonctionnement	1 015, 75 €	1 641,18 €	1 705,75 €	1 080,32 €
Œuvres	22 972,09 €	245,75 €	7 850,23 €	30 576,57 €

Détail des dépenses et recettes 2019 :

	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement			
Adhésions à l'association		1 060,00	1 060,00
Rétrocessions compte œuvre		245,75	245,75
Frais de fonctionnement	1 641,18		- 1 641,18
Subvention communale		400,00	400,00
Total en €	1 641,18	1 705,75	64,57
Œuvres			
Rétrocessions compte fonctionnement	245,75		- 245,75
Concert du 29 juin		535,00	535,00
Concert du 11 août		1 935,00	1 935,00
Rencontre du 2 novembre		975,00	975,00
Tronc de l'église		1 315,23	1 315,23
Dons		3 090,00	3 090,00
Total en €	245,75	7 850,23	7 604,48

L'assemblée après en avoir délibéré, approuve les comptes 2019 et donne quitus à la trésorière de l'association à l'unanimité.

3. Réorganisation du bureau & du comité technique

Le Président cite à l'assemblée l'article 10 des statuts de l'association qui prévoit *qu'en cas d'indisponibilité, le Bureau pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les fonctions de membres ainsi élus prennent fin à l'époque ou devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.*

Le Président informe l'assemblée que le mandat des membres du bureau prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire 2021.

M. François Livet, secrétaire de l'association souhaite pour des raisons de disponibilité être déchargé de son mandat et M. Jean-Claude Millot, secrétaire-adjoint accepte d'entrer au comité technique en qualité de photographe de l'association.

Après avoir remercié chaleureusement MM. François Livet et Jean-Claude Millot pour le travail et le temps passé à la conduite de l'association, le Président propose que M. François Livet devienne secrétaire-adjoint et que M. Jérôme Verghade, adhérent depuis la création de l'association, prenne la charge de secrétaire jusqu'au renouvellement du bureau par l'AGO 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire vote favorablement la proposition du Président.

Ensuite le Président, conformément à l'article 6 des statuts, nomme au comité technique de l'association M. Jean-Claude Millot, Mme Anne-France Thuret et M. Fabien Bergheaud.

La réorganisation du bureau et du comité technique 2020 est la suivante :

Bureau

- M. Bertrand Livet, maire d'Usson, *président d'honneur*
- M. Gérard Lebègue, *président*
- M. Roch de Coligny, *vice-président*
- M. Jérôme Verghade, *secrétaire*
- M. François Livet, *secrétaire-adjoint*
- Mme Josette Picgirard-Granier, *trésorière*
- M. Christophe Valleix, *trésorier-adjoint*

Comité technique

- Mmes Marie-Hélène Sauvadet et Anne-France Thuret
- MM. Jean-Pierre Amiet, Fabien Bergheaud, François Brives, Thomas Fauveau, Daniel Giraud, Jean-Claude Malartre, Jean-Claude Millot et Gérard Vernet

4. Budget prévisionnel 2020

- Budget prévisionnel de fonctionnement 2020

Le Président redonne la parole à Mme Picgirard-Granier qui présente le budget prévisionnel de fonctionnement 2020.

Dépenses		Recettes	
Achat fournitures administratives	100,00	Cotisations	1 000,00
Prime Assurance	150,00	Subvention commune	400,00
Frais postaux	150,00	Virement section œuvres	200,00
Communication	200,00		
Frais de mission	950,00		
Services bancaires	50,00		
Total en €	1 600,00		1 600,00

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve le budget prévisionnel à l'unanimité.

- Cotisations à l'association 2020 & 2021

Le Président rappelle à l'assemblée que le montant des cotisations ouvre droit à réduction d'impôt au titre des dons aux œuvres et que les reçus fiscaux sont délivrés par la trésorière. Ceux-ci doivent être conservés 3 ans pour les particuliers et 10 ans pour les entreprises.

Puis il propose à l'assemblée générale que la cotisation pour l'année 2020 reste inchangée à 20 € et que la cotisation pour l'année 2021 soit portée à 25 € soit un reste à charge après déduction d'impôts de 8,50 € pour les particuliers.

L'assemblée générale ordinaire de l'association vote favorablement le montant des cotisations pour les années 2020 et 2021, tel que proposé par le Président.

5. Programmation 2020 > Rencontres culturelles d'Usson #2

Le Président présente la programmation prévisionnelle 2020 de l'association.

En préambule il remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées pour l'organisation des manifestations culturelles 2019, en particulier Mme Marie-Hélène Sauvadet et M. Gérard Vernet.

Fort de la réussite ces manifestations au profit de la restauration de l'église, dans le souci de faire encore mieux connaître l'association au plus grand nombre mais aussi de récolter des fonds, le Président Gérard Lebègue propose à l'Assemblée que soit consolidées les actions culturelles en 2020. Les manifestations seront toujours organisées en libre participation, cela permet à chacun de donner et comme il le rappelait dans son propos liminaire, il n'y a pas de petit don.

Le Président propose une programmation sous le titre générique *Rencontres Culturelles d'Usson* – saison 2 qui se décline en 6 évènements :

- Dimanche 31 mai > 17h30 – Récital *Le Temps Retrouvé* - par Li-Kung Kuo, violon et Cédric Lorel, piano dans le cadre de l'appel à projet *Communes en Musique* partenariat Mairie d'Usson / SACEM
- Samedi 13 juin > 17h30 – Concert de variété française *Le Temps qui passe* – par les élèves de l'atelier de chant *Les Jardins d'Yella* d'Issoire
- Dimanche 26 juillet > 17h30 (date à confirmer) – Récital de clavecin *Les ruisseaux mènent à Bach* – par la claveciniste Kaori Yugami
- Mercredi 5 août > 17h30 – Conférence *Beethoven insolite* – dans le cadre du 250^{ème} anniversaire de la naissance du compositeur, par Jean-Pierre Amiet
- Autour du 15 août – Vente aux enchères organisée par Mme Anne-France Thuret en partenariat avec le château de Parentignat
- Samedi 7 novembre > 15h & 17h - en partenariat avec la Mairie d'Usson et le Pays d'Art & d'Histoire de l'Agglo Pays d'Issoire, visite guidée de l'église puis conférence *Michel-de-L'Hospital, chancelier de France & humaniste au temps de la reine Margot* par Bernard Baris

6. Questions diverses

Le Président passe la parole au Maire d'Usson, M. Bertrand Livet, après avoir remercié l'association au nom du village d'Usson, fait un exposé très complet sur l'avancement du projet de restauration de l'église.

Concernant l'étude préalable en cours de finalisation, le coût total est de 29 900 € dont 94% est subventionné, reste à charge pour la commune 1794 €.

La restauration de l'église se déclinera en trois phases :

- 1- Travaux de consolidation et de restauration de la tour du clocher et de son beffroi

Le sol sur lequel repose le clocher est solide cependant le remblai des fondations est de mauvaise qualité et devra être consolidé. Pour la partie haute qui est très fragile, avant travaux elle sera ceinturée au niveau des abats sons. Puis viendra le démontage du toit, la désolidarisation du beffroi de la structure de l'église dont les vibrations fragilisent la structure et la réfection de l'ensemble. Le coût des travaux est évalué à 550 000 €HT.

- 2- Travaux de consolidation et de restauration des façades de l'église hors clocher

Pour les extérieurs, il existe de nombreux problèmes de structure et principalement au niveau de la sacristie dite chapelle de la reine Margot, qui devront être solutionnés. Le coût des travaux 260 000 €HT

3- Travaux de restauration intérieure de l'église, consolidation des parois, reprise partielle des sols

La restauration complète de l'église devra prendre en compte la diversité des fresques murales ; les sondages effectués datent les peintures du XI^{ème} au XIX^{ème} siècle. Reste à certifier la datation de la chapelle latérale droite à côté de la sacristie. Les travaux après sectorisation de l'église en fonction des différentes périodes de construction, concernent la reprise partielle des sols, la conservation et la restauration des fresques et peintures. Une étude est en cours concernant le retable de *la résurrection de Lazare*, après la visite de M. Benech, conservateur des monuments historiques de la DRAC. Le coût des travaux, hors retable, est évalué à 620 000 €HT.

En conclusion, le coût total des travaux de la restauration de l'église devrait avoisiner les 1,5 M€ avec une prise en charge possible de 79% par les collectivités publiques (Etat-DRAC, Conseil Régional, Conseil Département, etc...), reste à charge pour la commune de 320 000 €. A noter que l'association a collecté 30 000 € de dons en deux ans.

Le Maire précise que l'église classée à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques pourrait éventuellement faire l'objet d'un classement au titre des Monuments Historiques dans l'hypothèse où la chapelle latérale droite s'avèrerait être la chapelle primitive évoquée dans une bulle papale de 988. Un dossier en ce sens est envisagé.

Concrètement M. Fabien Bergheau propose d'axer la communication sur des appels aux dons dédiés en fonction des tranches de travaux envisagées et d'indiquer l'iban de l'association sur les appels à cotisations et à dons.

Les Rencontres Culturelles – saison 2 – ont pour objet de faire connaître l'association au plus grand nombre et indirectement d'apporter de nouvelles contributions à la restauration du patrimoine.

Concernant la vente aux enchères : Mme Thuret explique les grandes lignes de l'organisation de la vente aux enchères au profit de l'association et fait un appel au don d'objets à vendre. Le Président tient à remercier publiquement M. de Lastic pour la mise à disposition de l'orangerie du château de Parentignat et la galerie Christiane Vallé de Clermont-Ferrand offre une toile représentant l'église d'Usson par le peintre Jean Moiras et deux autres toiles. M. de Matharel propose d'offrir une aquarelle de l'église. L'hôtel de la dentelle de Brioude une œuvre de dentellières. Une réunion du bureau pour la mise en place de cet événement est prévue prochainement.

Pour la conférence du 5 août sur Beethoven, M. Jean-Pierre Amiet explique qu'il présentera un Beethoven insolite – mélodies écossaises, marches militaires... - dans le cadre de l'année consacrée au compositeur allemand. Il rappelle les dates des Musicales d'Usson qu'il organise et qui se déroulent du 21 mai au 14 août 2020.

Puis, M. Jérôme Verghade précise les projets de concerts, celui du mois de mai dépendant de la réponse de l'appel à projet *Communes en musique* de la SACEM et la date du récital de clavecin est à préciser. La conférence sur *Michel de L'Hospital* en un lien direct avec l'épopée

de la reine Margot, sera précédée par une visite commentée de l'église par un guide conférencier en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire de l'Agglo d'Issoire.

Enfin, M. le Maire, Bertrand Livet, informe que la Pays d'Art et d'Histoire a pris contact avec la commune pour l'organisation d'une sérénade musicale dans le cadre de l'ouverture du festival de La Chaise-Dieu, le 21 août.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personnes ne souhaitant prendre la parole, le Président clôt l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Amis de l'Eglise St-Maurice d'Usson d'Auvergne à 21h27 et convie toutes les personnes de l'assistance à un verre de l'amitié.

Fait à Usson, le 7 février 2020

M. Gérard Lebègue, *président*

Mme Josette Picgirard-Granier, *trésorière*

M. Jérôme Verghade, *secrétaire*

M. François Livet, *secrétaire-adjoint*